



Frédéric JESTIN
& Alexandra BOBROW

Notaires, Evry-Courcouronnes

PRET HYPOTHECAIRE

DOCUMENTS NECESSAIRES

en fonction de votre situation personnelle pour constituer un dossier de prêt hypothécaire

BIEN IMMOBILIER

- Titre de propriété du bien immobilier objet de la prise d'hypothèque
- Copie de l'offre de prêt

ETAT CIVIL

- Copie carte d'identité du (des) propriétaires du bien immobilier objet de la prise d'hypothèque
- Copie du livret de famille du (des) propriétaires du bien immobilier objet de la prise d'hypothèque
- Copie du contrat de mariage ou acte de changement de régime matrimonial du (des) propriétaires du bien immobilier objet de la prise d'hypothèque
- Copie du PACS du (des) propriétaires du bien immobilier objet de la prise d'hypothèque
- Copie du jugement de divorce du (des) propriétaires du bien immobilier objet de la prise d'hypothèque
- De nationalité européenne ou étrangère : un acte de naissance de moins de deux mois (demande à effectuer auprès de votre consulat ou ambassade – toutes les informations pour votre demande sur www.mfe.org)

Nous vous demandons maintenant de bien vouloir **créer votre compte client** et remplir le questionnaire d'état civil.

Si vous le souhaitez vous avez la possibilité de nous transmettre une copie des pièces via l'onglet « TRANSMISSION DE PIECES ».

Délai de réalisation approximatif : un mois et demi à réception des pièces.